



**Convocation à l'assemblée de consultation publique
à tenir lundi, le 4 novembre 2024
à l'hôtel de ville de Sabrevois, à 19h00**

La séance du Conseil se tiendra en présence physique

Convocation transmise à tous les membres du Conseil

ORDRE DU JOUR

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2024-03

Identification du site concerné : 17, 5^e Avenue (lot 4 565 042)

Nature de la demande : régularisation des marges pour construction d'une habitation unifamiliale.

- Le règlement de zonage #401 prévoit à la grille des usages et des normes de la zone RCZ-12, une marge avant minimale de 8 mètres.
- Le règlement de zonage #401, prévoit à la grille des usages et des normes de la zone RCZ-12, une marge arrière minimale de 5 mètres.
- Le règlement de zonage #401, prévoit à la grille des usages et des normes de la zone RCZ-12, une marge latérale minimale de 2 mètres.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 4.49 mètres pour la marge avant, de 0.82 mètre pour la marge arrière et de 1 mètre et 0.44 mètre pour les marges latérales.



Fredy Serreyn

Directeur général et Secrétaire-trésorier